



Décision n°2017-928-UM portant nomination de Madame Anne-Marie MARTINEZ en qualité d'Administratrice Provisoire de l'Ecole Doctorale n°168 – Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé

#### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

*Vu le Code de l'Education et notamment son art. L712-2,*

*Vu le volet spécifique Université de Montpellier du Contrat de Site 2015-2019 de la Communauté d'Université et d'Établissements Languedoc Roussillon Université et notamment son annexe 4 « Recherche »,*

*Vu la délibération n°2015-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 6 janvier 2015 élisant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,*

*Vu l'arrêté du 2 mars 2017 portant nomination de Monsieur Romain JACQUET dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier,*

*Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,*

*Vu la démission de M. Michel DESARMENIEN en date du 24 novembre 2017,*

#### DÉCIDE

##### **Article 1 – Nomination**

Madame Anne-Marie MARTINEZ, Professeur des Universités,, est nommée Administratrice Provisoire de l'Ecole Doctorale n°168 – Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé.

##### **Article 2 – Durée de la fonction**

Cette nomination prend effet à compter de la date de signature de la présente décision et prendra fin à la nomination du nouveau Directeur de l'Ecole Doctorale.

##### **Article 3 – Missions**

Dans cette période, l'Administratrice Provisoire est chargée d'assurer la direction de l'Ecole Doctorale de sorte que la continuité dans la réalisation de ses missions soit assurée dans le cadre de la lettre de mission notifiée à l'intéressée.

##### **Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé des mesures d'exécution et de publicité de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 27 novembre 2017

Le Président de l'Université de Montpellier

  
Philippe AUGÉ

